



Déclaration de manifestation sur la voie publique

(Articles L. 211-1 à L. 211-4 du code de la sécurité intérieure)

Commune de Velleron

Cette déclaration doit être transmise accompagnée des justificatifs à :

- Mairie de Velleron, place du Château 84740 VELLERON

Soit

- Par mail à l'adresse : contact@velleron.fr

Au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation.

Motif de la manifestation :

Date :

Heure début / Heure de fin :

Lieu du rassemblement (Itinéraire envisagé si la manifestation n'est pas statique) :

Nombre de participants estimé (organisation comprise) :

Moyens mis en œuvre par l'organisation (service d'ordre, poste de secours, buvette, restauration etc.) :

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- Attestation d'assurance
- Plan d'occupation
- Fiche contact (numéros de téléphones portables de l'organisation sur les lieux)

ORGANISATEUR

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Association :

Fait à :

SIGNATURE :

Le :

Cadre réservé à l'administration

Avis Référent Sécurité :

Déclaration préfecture :

Présence Police Municipale :

Besoins Service Technique :

Occupation du domaine public :

Barrages anti véhicules béliers :

Demande de débit de boisson temporaire :

Arrêté municipal :

Gendarmerie Nationale avisée : Oui systématiquement

SDIS avisé :

DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE : FAVORABLE / DÉFAVORABLE

LE MAIRE